

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COMMANDES

Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de ventes. Les offres faites par nos équipes de vente ne constituent engagement de notre part que si elles ont été confirmées par écrit.

LIVRAISON

Les délais de livraison et de transport prévus à la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

PRIX

Les prix indiqués dans nos offres peuvent être soumis à des conditions ou à une durée de validité limitée.

Les prix ne pourront être modifié une fois le bon de commande signé, sauf évolution d'une taxe mise en place par l'état.

GESTION DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

Réglementation relative à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement, selon l'article R. 543-254 du Code de l'environnement et l'arrêté du 5 août 2013. Identifiant unique : FR019665_10TY8R

PAIEMENT ET MODALITÉS

Nos factures sont payables au comptant. En cas de retard de paiement il faut appliquer l'article L344.1 du code civil qui dispose : « La mise en demeure de payer une obligation de somme d'argent fait courir l'intérêt moratoire, au taux légal, sans que le créancier soit tenu de justifier d'un préjudice ». Le taux de l'intérêt légal est un taux semestriel fixé par arrêté ministériel et publié au journal officiel.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés restent la propriété exclusive de l'entreprise Martiniault Sièges jusqu'au règlement intégral de leur prix.

DÉLAI DE RÉTRACTATION

Il n'y a pas de délai de rétractation pour les achats effectués en magasin.

Il existe 2 exceptions à cette règle :

- vous effectuez un achat avec un crédit affecté à cet achat. Dans ce cas, vous bénéficiez de 14 jours à compter de la date de signature pour changer d'avis, à condition et seulement à condition que vous ayez fait noter sur le bon de commande que le prix sera payé tout ou partie à crédit.
- le démarchage à domicile.

GARANTIE

Pour toutes actions au titre de la garantie légale l'entreprise Martiniault située au 1 rue du Fougeray 35500 Vitré se doit de la conformité des biens au contrat, permettant au consommateur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 211-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

Elle est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L. 211-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir et qu'il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation ;

- le consommateur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien. Pour les biens d'occasion, ce délai est de six mois.
- la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.
- le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

DROIT APPLICABLE/TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de contestation, le client pourra recourir à la procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends dans les conditions de l'article 1528 et suivants du code de procédure civile.

Concernant la médiation et conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, le client peut gratuitement recourir au service de médiation MEDICYS, par voie électronique : www.medicys.fr, ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice - 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris, pour toutes les réclamations déjà déposées par écrit auprès du service clientèle du vendeur depuis moins d'un an et non satisfaites.

JURIDICTION

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défenseurs, sera de la compétence exclusive du siège social du vendeur.